



Saint-Loup-Lamairé, le 8 février 2016

Compte-rendu de la commission « Gestion quantitative de la ressource en eau » de la CLE du SAGE du Thouet

Le 27/01/2016 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

- M. Jean-Pierre ANTOINE** : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
- M. Louis-Marie GREGOIRE** : Mairie d'Argenton-l'Église
- M. Pierre BIGOT** : SIVU de la Vallée de la Dive
- M. Samuel CHARPENEAU** : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
- M. Vincent BLU** : Conseil Départemental de la Vienne
- M. Vincent HARDY** : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- M. Jean-Christophe POUVREAU** : Association des Irrigants de la Vienne
- M. Thierry PASSEBON** : Association des Irrigants Réalimentés par les Barrages
- M. Yann NICOLAS** : FDPPMA 49
- M. Édouard BRANGEON** : FDPPMA 86
- M^{me} Eugénie MUSSO** : UNICEM Poitou-Charentes
- M. Jean THARRAULT** : Association Sauvegarde de l'Anjou
- M. Louis PERRIN** : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes Vendée
- M. François JENOT** : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes Vendée
- M^{me} Florence BARRE** : Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. Gilles DAILCROIX** : DDT 49
- M. Frédéric NADAL** : DDT 79
- M^{me} Cécile LACROIX** : DDT 79
- M. Côme DURAND** : DREAL Poitou-Charentes
- M. François RICHARD** : ONEMA 79
- M^{me} Justine RICHARD** : Bureau d'études GÉO-HYD
- M. Arnaud JACQUET** : Bureau d'études GÉO-HYD
- M. Alexis PACAUD** : Technicien SAGE Thouet
- M. Pierre PÉAUD** : animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

M. Olivier CUBAUD : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet

M. Hubert BAUFUMÉ : Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

M^{me} Mathilde COLLERIE : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

M^{me} Françoise BOURLOT : Conseil Départemental de Maine-et-Loire

M. Cyrille GONNORD : Conseil Départemental des Deux-Sèvres

M. MARC HELBERT : Conseil Départemental de Maine-et-Loire

M^{me} Claire VRIGNAUD : SPL du Cébron

M. Christophe CHATIN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet

M. Cyril GRIMAN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet

M. Claude DEVAUD : Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes

M. Christian BARBIER : Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire

M. Alexandre CHAIGNEAU : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

M. Jean-Michel GOULARD : Association des Irrigants Réalimentés par les Barrages

M. Guillaume GERMAIN : Association des Irrigants de la Vienne

M. Jean-Paul SOUTIF : FDPPMA 49

M. Claude TALINEAU : FDPPMA 79

M. Jean-Michel AMIOT : Poitou-Charentes Nature

M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association des amis des moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine

M. Jean-François LUQUET : ONEMA Inter-Région Centre Poitou-Charentes

M. Olivier MORILLON : ONEMA 49

M. ANTOINE, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle commission « Quantité » de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter. Il laisse ensuite la parole à Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet. Un point est fait sur le calendrier de l'élaboration du SAGE et il est rappelé que l'état initial a été validé lors de la CLE du 15 avril 2015. Suite à cette validation, les membres de la CLE ont fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un complément de l'état initial pour la partie « Assainissement et Alimentation en eau potable » ainsi que pour l'élaboration du diagnostic du SAGE. Justine RICHARD, du bureau d'études GÉO-HYD, commence ensuite la présentation en annonçant le déroulement de la commission :

- 1. Contexte de l'étude**
- 2. État quantitatif et utilisation des ressources**
- 3. Problématique inondation**

1. Contexte de l'étude

La procédure de réalisation du SAGE est rappelée. Il est précisé que suite à la validation de l'état initial, le diagnostic doit permettre de mettre en évidence les interactions entre les milieux, les pressions, les usages, les enjeux environnementaux, ... Cette mise en relation des différents éléments aboutira à la définition et la hiérarchisation des enjeux du SAGE. Les enjeux pré-identifiés sont rappelés et devront être, à la suite du diagnostic, validés, modifiés et/ou rerédigés (cf. présentation).

Le diagnostic du SAGE, qui se base sur les 7 items de l'état des lieux, se divise en 3 thématiques que sont la ressource en eau (quantitatif), la qualité des eaux et la gestion des milieux aquatiques et est défini selon une méthode de « Pression-Réponse ». En ce début de phase « diagnostic », les membres de la CLE ont souhaité réunir une nouvelle fois les commissions du SAGE afin d'échanger sur les différentes thématiques. On notera que certains enjeux du SAGE pourront concerner plusieurs de ces thématiques, il sera donc nécessaire de s'assurer de leurs transversalités.

Pour le volet « gestion quantitative », la ressource en eau sera mise en relation avec les prélèvements afin de faire ressortir le niveau de sollicitation des ressources et les implications en termes d'usages et de milieux.

2. État quantitatif et utilisation des ressources

Justine RICHARD présente ensuite les figures sur les débits moyens mensuels et les fréquences des phénomènes d'assecs. Il est mis en avant que 32 des 33 masses d'eau superficielles du bassin présentent un risque hydrologique. Ces phénomènes peuvent s'expliquer en partie par les facteurs environnementaux (faible soutien des nappes, déficit pluviométrique en été), et la question du cloisonnement des milieux est posée.

M. JENOT demande ce qui est entendu par le terme de « cloisonnement ». Justine RICHARD répond que cela fait référence aux barrages sur cours d'eau.

M. PERRIN répond que pour lui, les ouvrages peuvent soutenir l'étiage en relâchant en été l'eau retenue en hiver lors de fortes pluviométries.

Arnaud JACQUET pose également la question du respect des débits réservés.

Justine RICHARD présente ensuite les cartes localisant les différentes stations de mesures de débit et du réseau ONDE. Il est précisé que le point nodal est situé sur le Thouet en amont de la confluence avec la Dive.

M. CHARPENTEAU indique que le service de prévision des crues a déjà fait remonter des mouvements d'eau discordant à Montreuil-Bellay au niveau du point nodal, puisque situé entre deux barrages.

M. PASSEBON explique que le débit de référence est pris au point nodal alors que les irrigants réalimentés par le Cébron se trouvent bien plus en amont ce qui n'est pas toujours logique.

M^{me} LACROIX explique que le point nodal sert uniquement pour le seuil de crise et que les irrigants réalimentés par le Cébron ne sont pas concernés en période de réalimentation (gestion contractuelle avec la SPL des Eaux du Cébron).

M. BRANGEON indique qu'en Vienne la fédération de pêche réalise le suivi des écoulements sur plusieurs tronçons et non juste sur des points sur ces secteurs. Ce genre de suivis est également réalisé en Deux-Sèvres mais a priori de façon plus ponctuelle.

La présentation porte ensuite sur les ressources souterraines avec les différents aquifères présents sur le bassin dont un présente un risque quantitatif (Cénomaniens libre).

M. JENOT demande si ce non-respect du bon état quantitatif est induit par un manque d'alimentation de la masse d'eau souterraine ou par des prélèvements trop importants.

Arnaud JACQUET répond que cela est principalement dû aux prélèvements, mais qui sont plus localisés dans la région tourangelle. L'aquifère du Cénomaniens est en effet plus vaste que le périmètre du SAGE.

Pierre PÉAUD précise que de ce fait, le SAGE ne pourra pas travailler sur cette problématique particulière. En revanche, il rappelle que le SDAGE demande une coordination entre les différents bassins. Il ajoute également que l'éventuelle absence d'évolution significative des niveaux des nappes n'est pas confirmée, mais est seulement une hypothèse émise au vu des quelques résultats. Cette notion reste toutefois à analyser plus en détail et sur un intervalle de temps plus important comme mentionné dans l'état initial du SAGE.

Les différents prélèvements d'eau sont ensuite présentés par usage, à savoir les prélèvements AEP, agricoles et industriels. Il est précisé que dans le cadre du diagnostic du SAGE, les volumes utilisés en 2013 seront recherchés afin de permettre une comparaison entre les différents usages.

Concernant les prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable, Pierre PÉAUD indique que les captages hors périmètre du SAGE mais se trouvant sur les communes limitrophes, ont été pris en compte dans le complément de l'état initial du SAGE car servant à l'alimentation en eau potable de la population du bassin.

M. JENOT demande si les interconnexions peuvent servir à diluer les eaux.

M. ANTOINE répond que ces interconnexions permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable en cas de pollution par exemple, mais également permettre des mélanges d'eaux afin de respecter les valeurs quant aux eaux brutes utilisées.

Il est ensuite demandé si des évolutions des besoins en eau potable sont perceptibles sur le bassin ou si des installations d'industries consommatrices d'eau sont prévues.

M. ANTOINE explique que les besoins des particuliers ont plutôt tendance à diminuer, les gens faisant de plus en plus attention à leur consommation.

M. BLU indique qu'il est possible de voir avec l'ARS et les Conseils Départementaux qui doivent avoir des données sur d'éventuelles installations d'usines.

Sur la diapositive présentant les prélèvements agricoles, M. HARDY indique que les volumes prélevés sont regroupés, mais que suivant les saisons, tous ne sont pas effectués sur les mêmes ressources, il serait donc intéressant de pouvoir les différencier en sous catégories.

Pierre PÉAUD informe que les chiffres présentés correspondent à l'étude réalisée par le Bureau d'études NCA pour le SAGE mais que les valeurs de 2013 seront utilisées.

M^{me} LACROIX précise que des données récentes peuvent être récupérées via le dossier de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton ou auprès de la DDT.

M. HARDY précise que la surface irriguée est plutôt stable sur le bassin, surface de toute façon limitée par les volumes d'eau distribués.

M. PASSEBON ajoute que certains exploitants adoptent des cultures moins consommatrices.

M. RICHARD signale que si les volumes prélevables sont respectés annuellement sur le bassin du Thouet, la répartition saisonnière ne l'est pas, les prélèvements estivaux étant plus importants. Sur l'Argenton, les volumes prélevés en été peuvent parfois être 4 fois supérieurs à ceux autorisés.

M. ANTOINE indique que les besoins peuvent varier si les années sont sèches ou pluvieuses. Il serait intéressant d'avoir des données sur plusieurs années pour faire une moyenne et définir des enveloppes minimale et maximale afin de faire ressortir les variabilités autour de cette valeur.

M. HARDY explique qu'une étude de la Coopérative de l'eau 79 est menée, l'objectif étant d'atteindre le respect des volumes prélevables saisonniers. Celle-ci est portée par des irrigants volontaires.

M^{me} LACROIX précise que la Coopérative travaille également avec les services de l'État afin de faire aboutir le projet.

Justine RICHARD présente ensuite les figures synthétisant la répartition des prélèvements par usage et par type de ressource, avant de passer aux éléments de gestion de la ressources en eau qui existent sur le bassin (arrêtés sécheresse, ZRE).

M^{me} LACROIX indique que l'arrêté sècheresse de la Dive du Nord est annuel. L'arrêté de 2014 listé dans la présentation est donc échu et va être révisé. L'arrêté Thouet-Thouaret-Argenton est en revanche interdépartemental et pluriannuel. Même s'il pourra être révisé suite à la demande d'AUP de l'OUGC, il s'applique pour le moment.

Arnaud JACQUET précise que pour être compatibles avec le SDAGE, les SAGE en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) doivent définir des mesures d'économies d'eau.

M^{me} LACROIX ajoute que l'OUGC peut mettre en place des mesures d'autogestion avant d'arriver au seuil d'alerte renforcé afin d'éviter le passage au seuil suivant, et précise que l'interdiction de nouveaux prélèvements en ZRE n'est pas générale mais concerne certains cas particuliers (prélèvement estivaux, hors retenues collinaires...).

M. HARDY explique que si le seuil est passé, des restrictions horaires sont mises en place mais il n'y a pas de tours d'eau. Une coupure peut avoir lieu au seuil le plus haut.

M. BRANGEON ajoute que la coupure de l'irrigation peut être demandée en cas de préjudice sur les milieux aquatiques, même si les seuils ne sont pas dépassés. De plus, la Dive a aussi des problèmes de quantité d'eau même si le tableau présenté ne le fait pas ressortir.

M. POUVREAU fait part d'un projet avec prélèvements sur la commune de Cuhon pour alimenter la ville de Poitiers. Des informations seront demandées à la DDT 86.

Arnaud JACQUET demande ensuite aux membres de la commission s'ils constatent des impacts de la gestion quantitative de la ressource en eau sur sa qualité et les milieux aquatiques.

M. RICHARD relève que des développements de cyanobactéries peuvent s'observer sur des plans d'eau comme celui d'Hautibus sur la commune d'Argentonny.

M. BIGOT rappelle que sur le bassin de la Losse, un projet d'usine de gazéification pose question sur les éventuelles conséquences sur les cours d'eau et milieux aquatiques.

M. BRANGEON indique que tous les impacts cités sur la diapositive s'observent sur la Dive du Nord en période d'étiage.

M. BLU rappelle que le bassin est en ZRE, et donc qu'il se caractérise par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins. Il est donc important de travailler sur la façon de pérenniser les différents usages en diminuant les prélèvements.

M. BIGOT ajoute que sortir de la ZRE pouvait donc être vu comme un objectif à atteindre.

3. Problématique inondation

Cette partie porte plus spécifiquement sur la problématique des inondations, en définissant la notion de risque (aléa x enjeux). Justine RICHARD explique notamment qu'il existe un PPRI sur la Vallée du Thouet ainsi que des atlas de zones inondables sur plusieurs affluents.

Concernant les inondations, M. ANTOINE indique que la Ville de Saumur est un peu concernée et que l'influence de la Loire peut aggraver les inondations en empêchant l'écoulement du Thouet.

M. THARRAULT explique que les crues sont habituelles et que la plupart des gens savent faire avec.

M. BIGOT précise que les inondations ont un impact sur les maisons mais également sur les terres agricoles.

M. JENOT complète en expliquant qu'il serait possible de limiter les inondations en arrêtant de curer trop souvent.

Justine RICHARD rappelle ensuite qu'il existe une directive Inondation mais qu'aucun Territoire à Risque Important (TRI) n'est présent sur le bassin versant du Thouet. Elle rappelle également qu'un PPRI a été approuvé en 2008 pour le Thouet. Elle aborde au final la dernière diapositive qui récapitule les différents points vus lors de cette commission.

M. THARRAULT exprime le fait que les problématiques risquent de s'accroître avec le réchauffement climatique, et que favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol serait un bon moyen d'assurer le maintien des débits dans les rivières.

Arnaud JACQUET ajoute que le changement climatique est un processus global difficile à appréhender, mais que sur un bassin où les ressources sont déjà tendues les conséquences peuvent vite complexifier la gestion de la ressource.

Aucune autre remarque n'est soulevée, M. ANTOINE remercie les membres de la commission et lève la séance.

Schéma D'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Diagnostic - Ressources en eau
Commission thématique, 27 janvier 2016



Déroulement de la présentation

Contexte de l'étude

Etat quantitatif et utilisation des ressources

Problématique inondation



SAGE THOUET

Contexte de l'étude



géo-hyd
membre d'Antea Group

SAGE THOUET

La procédure de réalisation du SAGE

Etat des lieux
(description des usages et des milieux naturels)

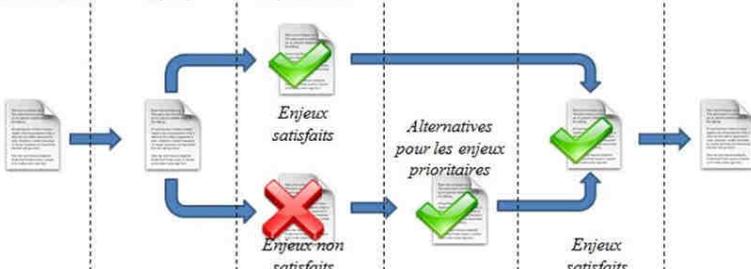
Diagnostic global
(identification et hiérarchisation des enjeux)

Scénario tendanciel
(perspectives d'évolution à moyen terme)

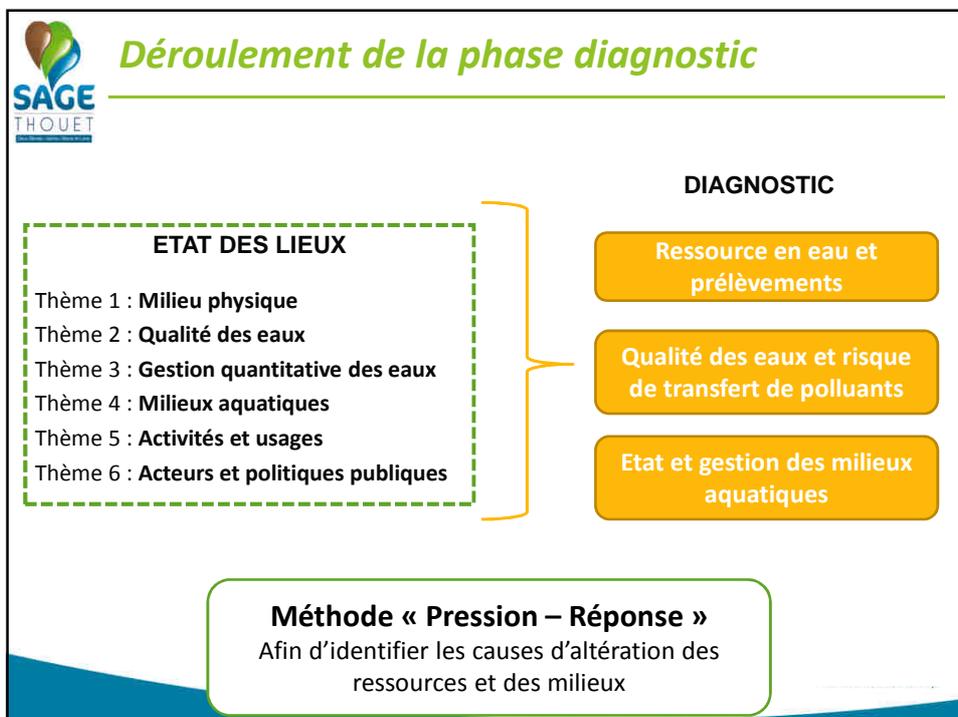
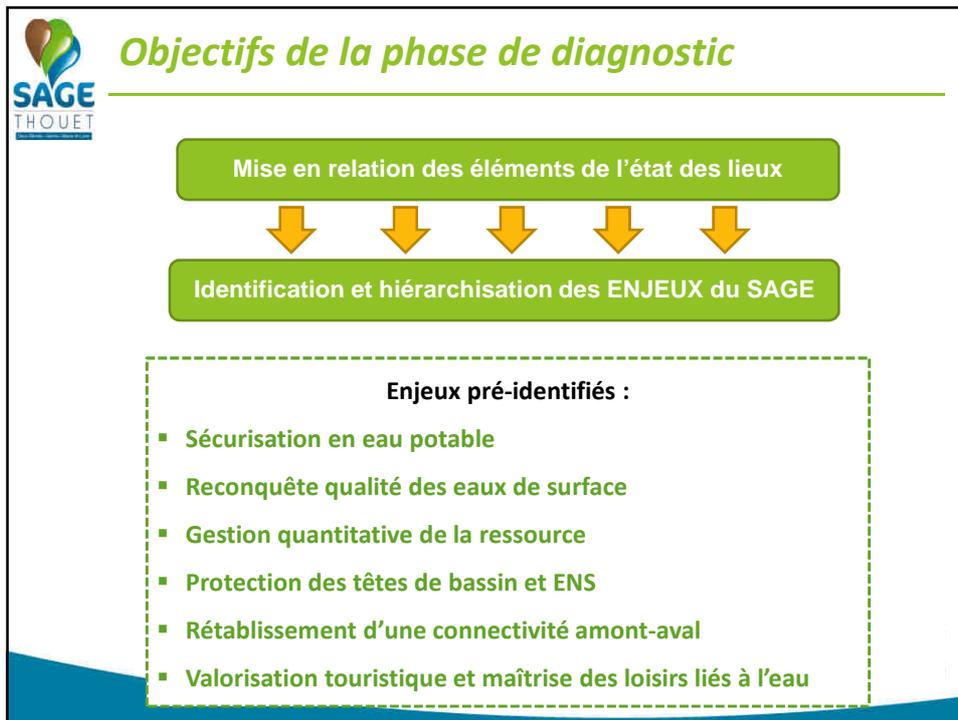
Scénario alternatif
(propositions de solutions)

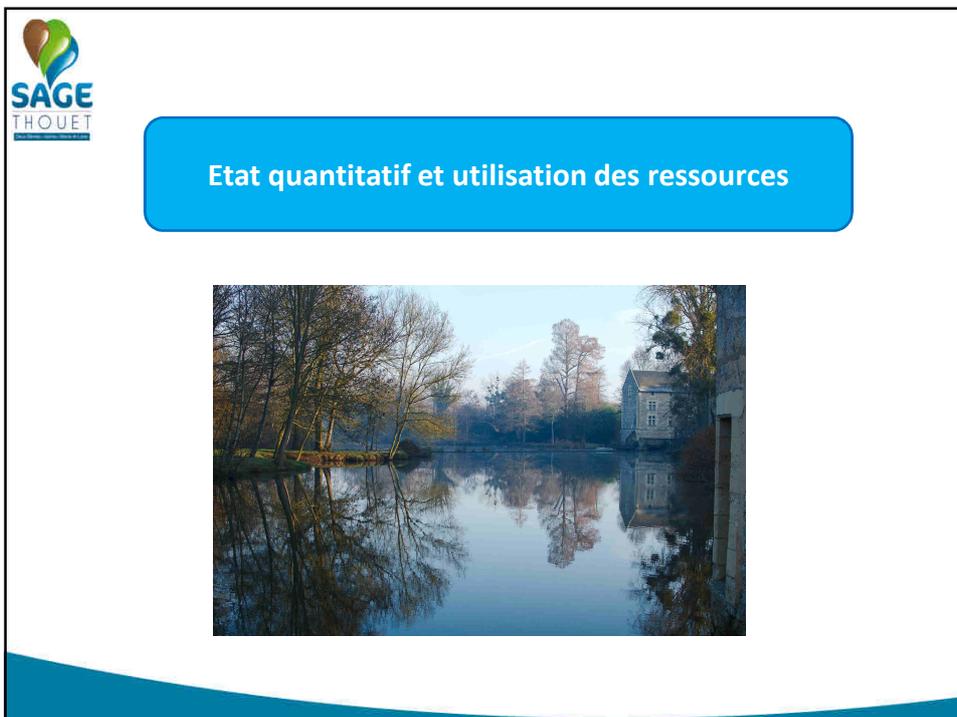
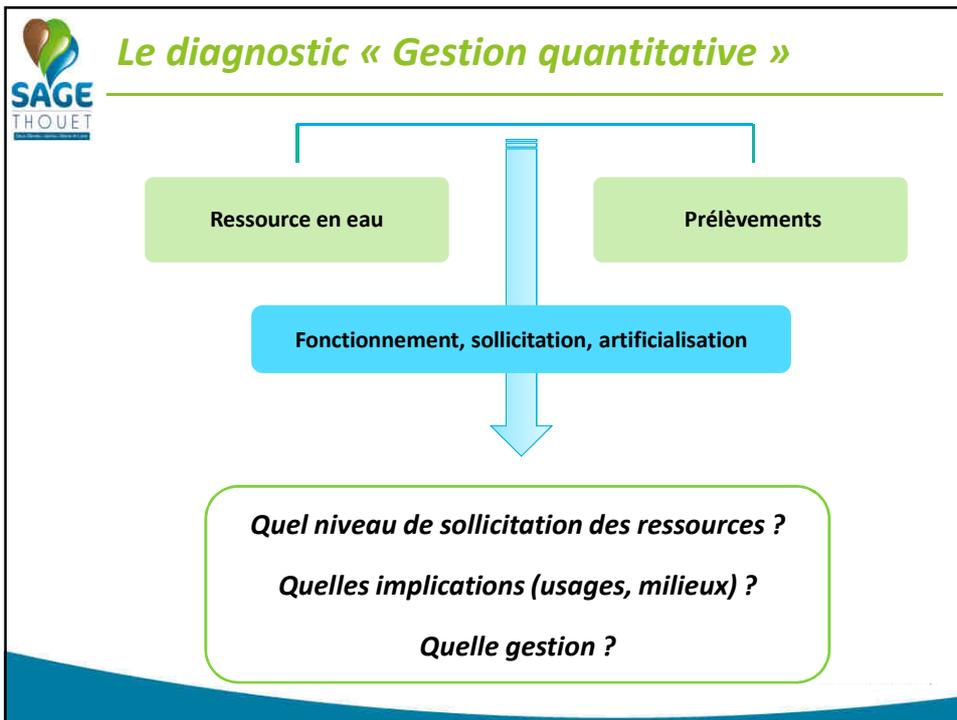
Choix de la stratégie
(formalisation du projet)

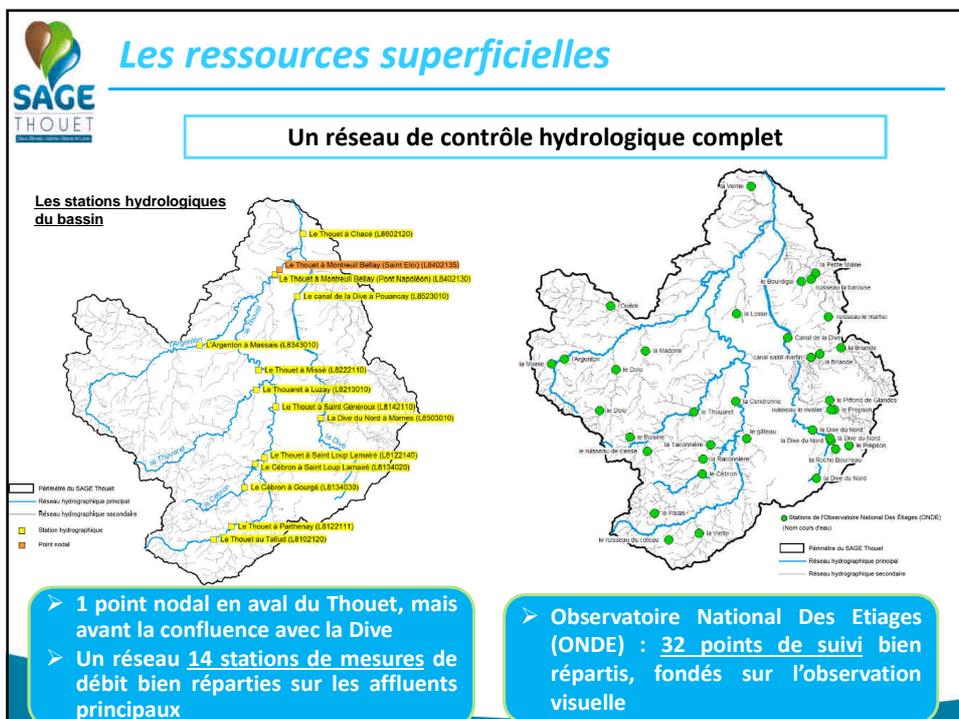
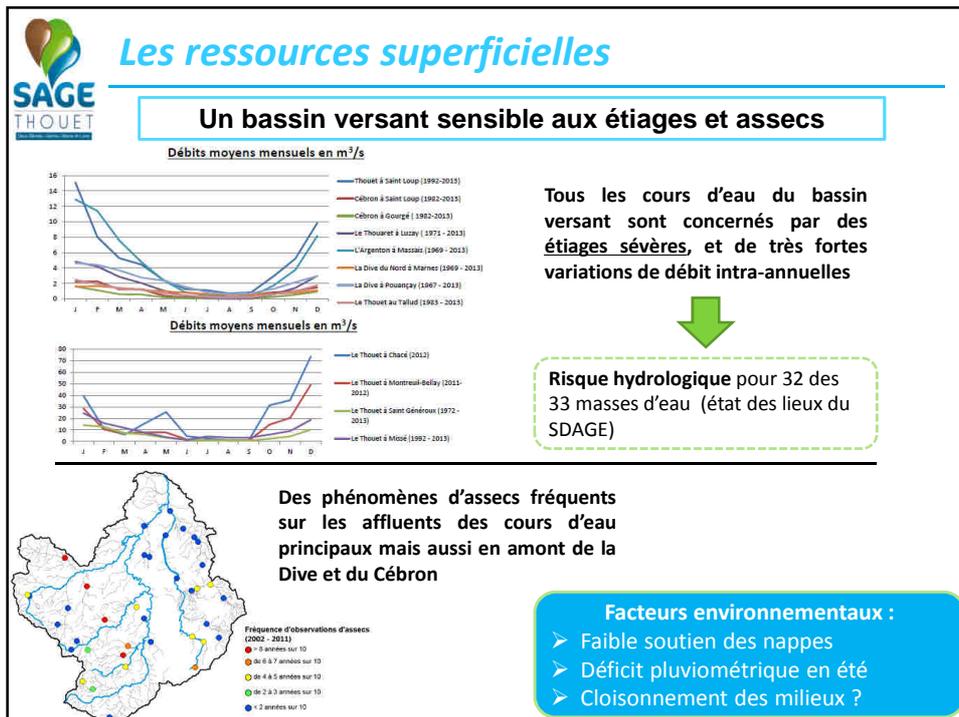
Ecriture du SAGE
(rédaction du document)

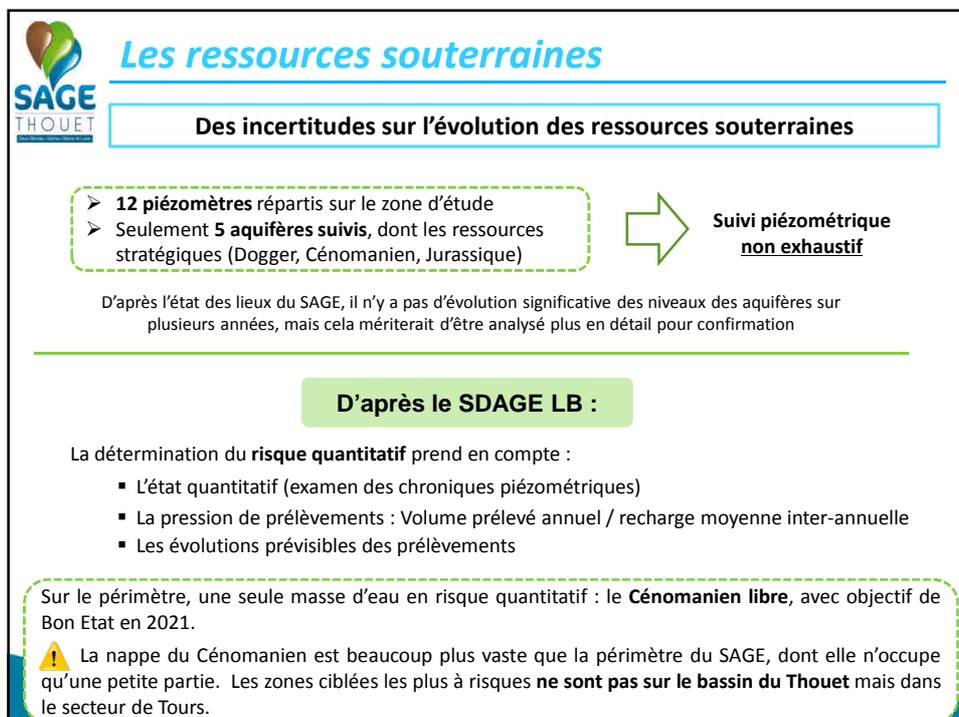
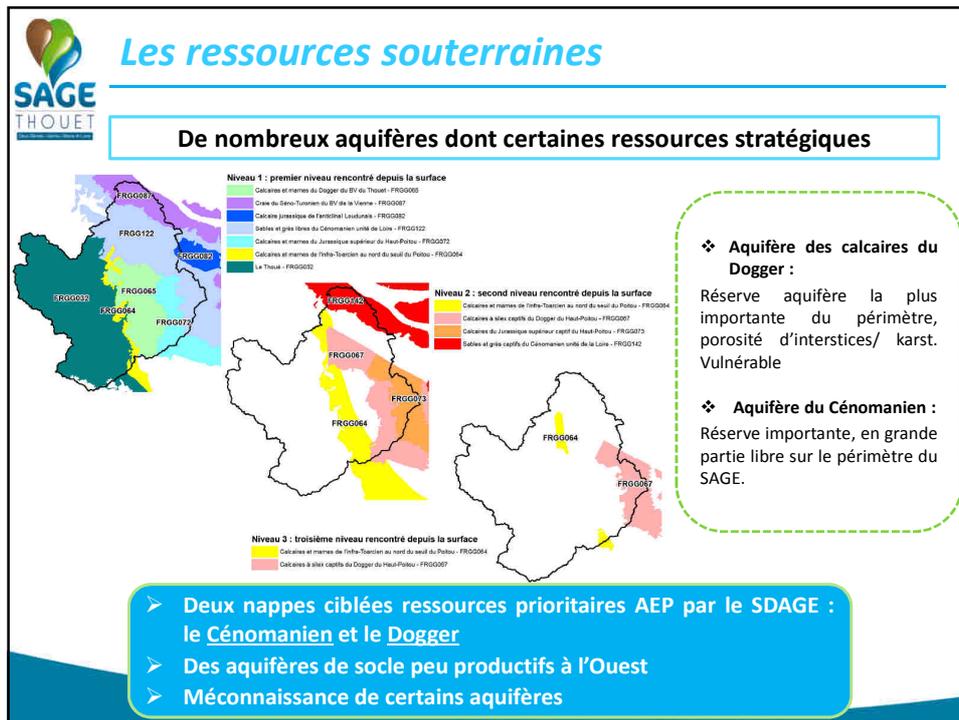


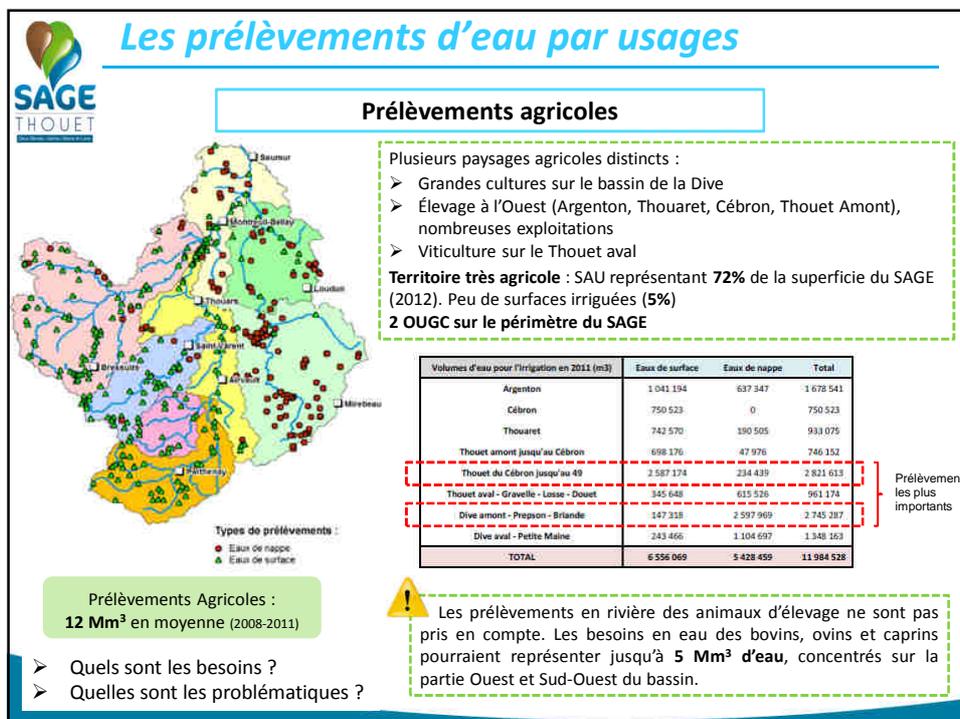
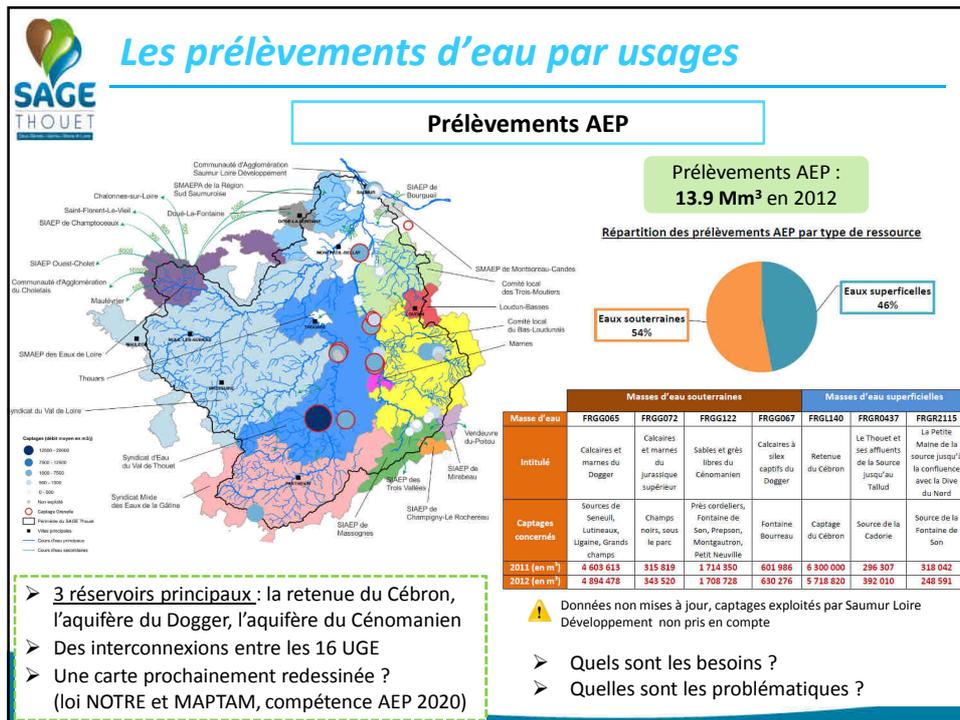
SAGE du bassin du Thouet	Oct 15	Nov 15	Déc 15	Janv 16	Fev 16	Mars 16	Avr 16	Mai 16	Juin 16
Complément à l'état initial									
Diagnostic global									
Cellule d'animation	1								
Bureau	2	3			5			7	
Commissions thématiques				4		6			
CLE									8

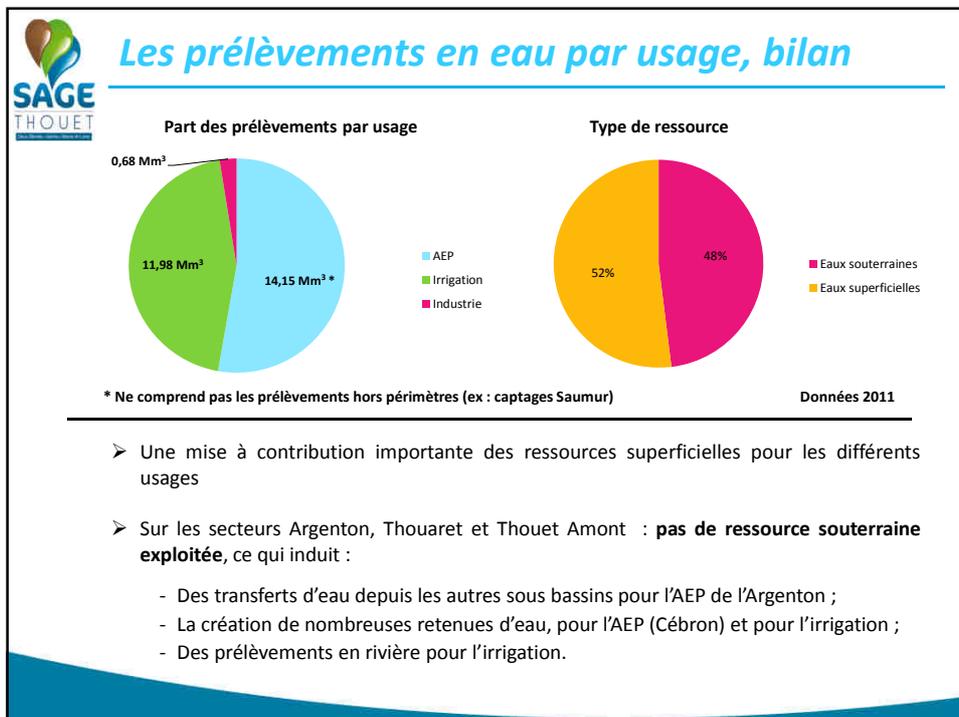
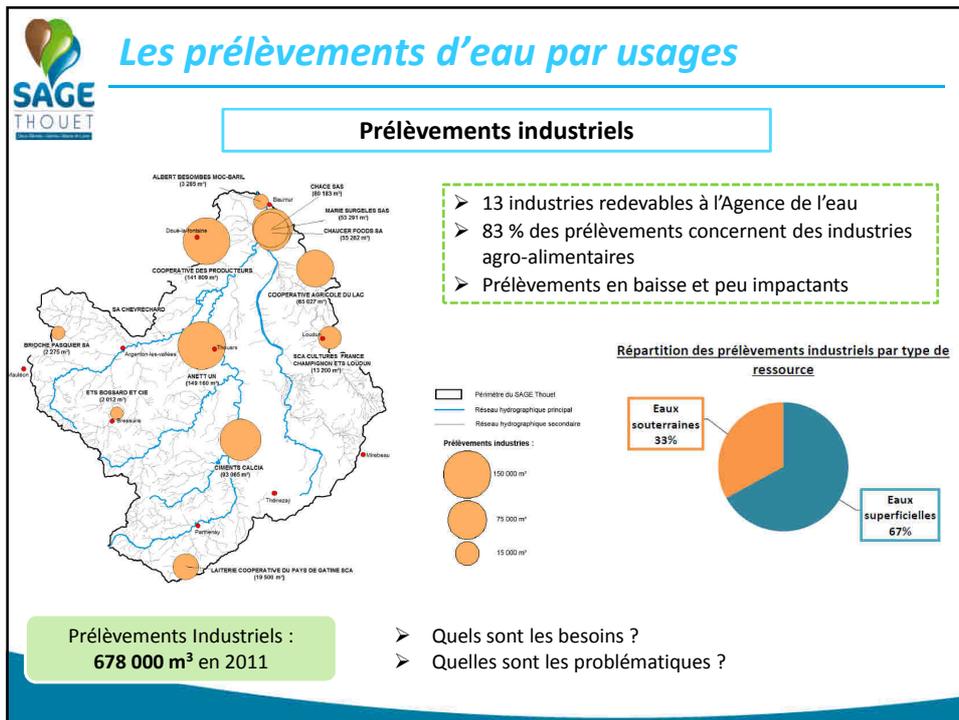














Gestion

Arrêtés sécheresse :

7 zones d'alerte sur le BV du Thouet, faisant l'objet de 2 arrêtés sécheresse, coordonnés par la préfet des Deux Sèvres. Actualisés tous les ans.

Arrêté du 27/03/2014 « délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du 31/03 au 28/09/2014 dans le département des deux sèvres pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie d'eau »

Deux zones d'alerte :

- Dive du Nord, site de référence Pouaŕçay
- Dive du Nord, site de référence Marnes

Arrêté interdépartemental du 02/04/2014 « délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant Thouet Thouaret Argenton pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie »

Cinq zones d'alerte :

- Argenton
- Thouet Amont
- Thouaret
- Thouet réalimenté par le Cébron
- Thouet Aval

ZRE :

- ZRE de la nappe de Cénomaniens (décret 11/09/2003)
- ZRE du bassin du Thouet, bassin hydrographique eaux souterraines comprises (arrêté du 24/01/2006)

Implications :

- Définition de volumes maximums prélevables
- Abaissement des seuils de demande de prélèvements
- Redevance AE plus élevée pour les prélèvement (hors OUGC)
- Création d'OUGC
- Interdiction de nouveaux prélèvements (sauf motif intérêt général)

Quelle gestion par des collectivités ? Economies d'eau ? Sensibilisation ?



Gestion

Nombre de jours de franchissement du seuil de coupure au niveau des stations hydrologiques du bassin du Thouet (source - ORE, 2014)

Département	Bassin	Station	Code Station / BSS	Nombre de jours de franchissement du seuil de coupure (Nombre de jour sans donnée sur la période d'application de l'arrêté cadre)										
				2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	
79	Argenton	Argenton	Masais	18343010	86 (0)	54 (0)	0 (0)	0 (0)	106 (0)	85 (0)	79 (0)	38 (0)	7 (0)	0 (14)
	Thouet médian (jus Thouet amont à partir de 2014)	Thouet	Saint-Loup-Lemaire	18122140	0 (168)	0 (200)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (0)	29 (0)	11 (0)	0 (0)	0 (28)
	Thouet aval	Thouet	Montreuil-Bellay	18402130						52 (0)	16 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (28)
	Thouaret	Thouaret	Luzey	18213010	113 (0)	86 (0)	21 (0)	0 (0)	69 (0)	88 (0)	129 (0)	48 (0)	0 (0)	0 (14)
86	Dive du Nord	Cuhenti		05662X0024	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (48)
		Dive du Nord	Marnes	18503010	0 (137)	8 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (15)
		Dive du Nord	Pouaŕçay	18523010										0 (14)

Problèmes d'étiages récurrents sur les eaux superficielles, surtout sur l'Argenton et le Thouaret, quasi systématiquement sous le seuil de coupure.

Nécessité de mieux répartir les prélèvements entre eau superficielle et eau souterraine ? (car les prélèvements maximums semblent respectés)

Franchissement du seuil de coupure quasi-systématique

Quelles alternatives pour les agriculteurs ?

 **Quels impacts constatez-vous ?**

**Sur les milieux aquatiques ?
Sur la qualité de l'eau ?**

- Augmentation de la température
- Eutrophisation, cyanobactéries
- Augmentation des concentrations en polluants
- Développement des pathogènes
- Diminution de l'oxygène dissous

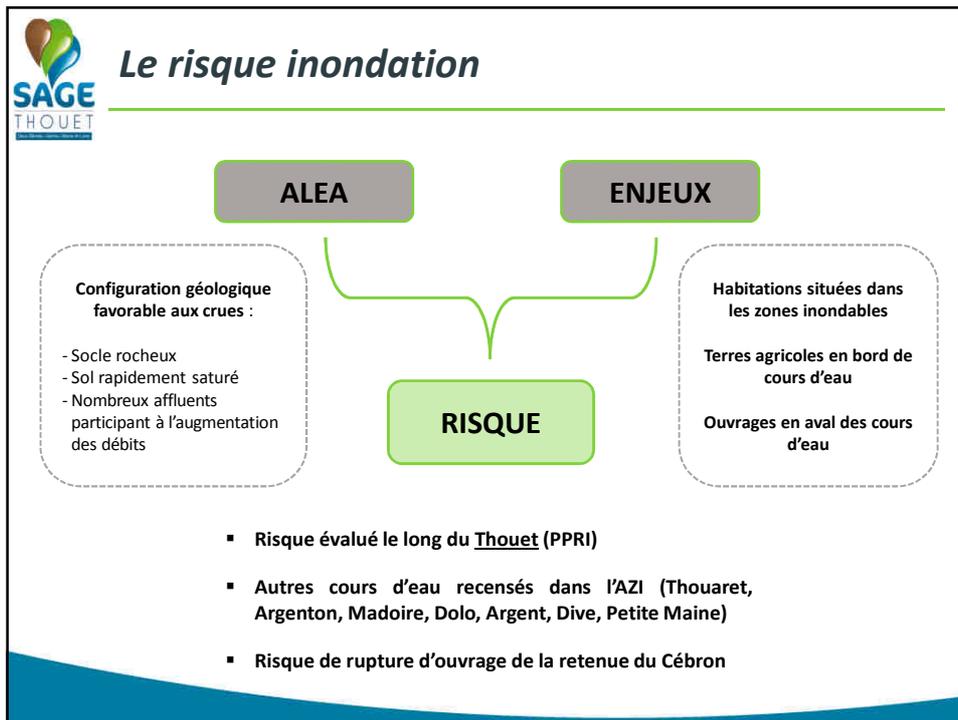
- Diversité piscicole
- Concentration des populations aquatiques
- Développement espèces invasives

Sur les usages ?

- Loisirs aquatiques
- Baignade
- Pêche
- Tourisme lié à l'eau

 **Problématique inondation**





SAGE THOUET

Les impacts

Les crues historiques sur le bassin du Thouet

Saumur

Thouars, 2014

Crues marquantes du Thouet :

- 5 janvier 1961 (5,3 m)
- 22 janvier 1985 (4,7 m)
- 16 décembre 2011 (4,3 m)
- 13 février 2014 (3,3 m)



Les actions en cours

Directive inondation

Pas de TRI sur le BV du Thouet

- **Délimitation de TRI (territoires à risque important d'inondation)**
- **Cartographie des risques (vulnérabilité de la zone)**
- **Gestion ciblée des risques par une stratégie locale**, répondant aux ambitions de la stratégie nationale de gestion des inondations (SNGRI)

PPRI du Thouet

Arrêté d'approbation :

- Le 13/11/2008 pour les Deux-Sèvres,
- En avril 2008 pour la Maine-et-Loire

- **Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde contre les inondations**
- **Zonage réglementaire pour les constructions**

A noter : Classement de plusieurs cours d'eau dans l'AZI, non suivis de PPRI



Discussion aspect « inondations »

**Quelle plus-value du SAGE par rapport aux outils existants ?
Quels outils de gestion ?**

À discuter

- Avancement des DICRIM et des PCS ?
- Comment s'envisage la prise de compétence GEMAPI?
- Opportunité d'un PAPI sur la zone ?
- Développement/ préservation des zones d'expansion de crue ?

